



Doc. 14922
26 juin 2019

Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 13.5, insérer le paragraphe suivant:

«à coopérer pleinement avec toutes les institutions de surveillance des droits de l'homme, y compris en leur assurant pleinement et sans obstruction l'accès direct à tous les sites où la Russie mène des opérations.»

Déposé par:

CREASY Stella, Royaume-Uni, SOC
EVANS Nigel, Royaume-Uni, CE
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC
WHITFIELD Martin, Royaume-Uni, SOC
WILSON Phil, Royaume-Uni, SOC

1. 2019 - Troisième partie de session

